

# Instruction de poste

## **Titre : Le cantonnement de chantier**

Référence interne : IP-CANTONNEMENT

Un cantonnement de chantier doit contenir les éléments suivants, à aménager selon les consignes correspondantes.

### **Tunnels de décontamination**

Les installations de décontamination sont les seules voies d'entrées et de sortie de la zone de retrait. Sauf si la configuration du chantier ne le permet pas, le tunnel de décontamination du personnel est distinct de celui utilisé pour les déchets (et le matériel).

#### Tunnel de décontamination des travailleurs :

Comportent au moins trois compartiments, dont deux douches permettant d'assurer successivement la décontamination et la douche d'hygiène. Celles-ci sont alimentées en quantité et en pression suffisante d'eau à température réglable.

Une circulation d'air dans le sens « zone propre -> zone sale » est mise en place durant la décontamination des travailleurs. Elle assure, dans la douche d'hygiène, un renouvellement d'air d'au moins deux fois le volume du compartiment par minute.

Les compartiments sont correctement éclairés (200 lux) et chauffés.

#### Unité mobile de décontamination (des travailleurs) :

Les unités mobiles de décontamination respectent les dispositions des tunnels de décontamination des travailleurs (voir ci-dessus). De plus, elle respectent les recommandation de l'ED6244 l'INRS.

#### Tunnel de décontamination des déchets et du matériel :

Pour les travaux intérieur générant un empoussièremment de deuxième et troisième niveaux, en extérieur si la configuration du chantier le nécessite.

Tunnel de décontamination 3 compartiments, comprenant une douche (compartiment central), et équipé d'une unité de filtration des eaux usées (Taille de filtration 5µm en sortie de circuit). Cette installation de décontamination est éclairée et doit être compartimentées de façon à assurer la douche de décontamination, les compléments de conditionnement et les transferts. La vitesse moyenne de l'air est de 0,5 mètre par seconde sur toute sa section.

En amont du premier compartiment (c'est-à-dire dans la zone de travail) on placera, avant l'évacuation des déchets, un aspirateur THE permettant le dépoussièrage des sacs contenant les déchets.

On veillera à adapter la section du tunnel en fonction de la taille des sacs, ou du matériel, à décontaminer.

## **Zone de récupération (également refectoire si absence de co-activité)**

- Convenablement aéré, éclairé et suffisamment chauffée
- Un siège par travailleur
- Une table
- Boissons chaude et froide

## **Affichage**

Doivent être affichés dans le cantonnement de chantier :

- Les horaires du chantier
- Le n° du responsable du chantier
- Ou consulter le PDRE
- Les secours en cas de blessé grave ou léger
- La signalétique conforme au PDRE
- Les processus et les niveau correspondant, à l'entrée de la zone.

## **Vestiaire d'approche**

- Dans le prolongement direct de l'installation de décontamination des travailleurs
- Convenablement aéré, éclairé et suffisamment chauffé
- Equipé d'un miroir
- Une patère par travailleur en zone
- Un siège par travailleur (sauf si UMD)
- Des prises pour recharger les APR (si ventilation assistée)

## **Communication avec les travailleurs en zone**

- Visuelle : Dès que la configuration le permet, une fenêtre doit être aménagée pour permettre de voir le chantier depuis l'extérieur de la zone.
- Verbale : Elle est assurée à l'aide de talkie-walkie lavable à l'eau (Si présence d'un isolement ou d'une grande distance).

## Zone déchets

- Fermée.

*Zone fermée a minima par des barrière métalliques et rendues inaccessibles. Présence d'un cadenas si l'emplacement est en accès libre.*

*Le code de cadenas a utiliser dans la société est : 2234.*



- Balisée.

- Matérialisée.

*La zone réservée au stockage des déchets doit être délimitée physiquement.*

- Protégée des U.V.

*Les GRV (Big Bag) ne sont pas fait pour résister aux UV. Ils est donc nécessaire de protéger l'emballage des intempéries pour éviter qu'ils se dégradent.*

*Si la zone déchet est en intérieur ou dans un container, pas d'action nécessaire.*

*Sinon, mettre une bâche de protection (ou du polyane THR) en la callant sous les palettes pour éviter toute prise au vent.*



- De plus, les déchets contenant de l'amiante, doublement emballés, sont :

- o Stockés sur des palettes. *Y compris les GRV.*
- o Correctement identifiés. *Voir modèle de la photo ci-dessous.*
- o Munis d'un scellé. *Chaque contenant, y compris l'amiante-ciment et les déchets palettisés.*



## Contrôle des accès

Le chantier, et les chemins d'accès à la zone de travail, sont clos. Idéalement à l'aide de barrières reliées par des coliers.

En l'absence de l'équipe, l'accès au chantier est interdit au visiteur à l'aide d'un cadenas. Un cadenas est également placé sur les échelles d'accès en pied des moyens d'accès au travail en hauteur, le cas échéant.

Lorsqu'une UMD est utilisée sur le chantier, ses portes d'accès sont fermées à clé.

## Accès et sortie

- Visiteur : Les visiteurs peuvent accéder au chantier sous réserve d'obtenir l'autorisation de l'encadrant de chantier en place. Il recevrons un accueil sécurité spécifique au site d'intervention, une formation au port des EPI si nécessaire, et devrons, si il rentre en zone, remplir le formulaire de consignation des visiteurs.  
L'encadrant de chantier donne son autorisation avant toute entrée en zone d'un visiteur.
- Matériel et produits : L'encadrant de chantier donne l'accès à la zone de chargement au véhicule réalisant la livraison, et surveille le déchargement.
- Déchets : L'encadrant de chantier donne l'accès à la zone de chargement au véhicule réalisant l'enlèvement des déchets. Il surveille le chargement conformément à la procédure d'enlèvement des déchets et remplit le formulaire correspondant.

## Signalisation

On fera figurer à proximité des entrées du site le balisage suivant :



On fera également figurer à proximité de l'accès à la zone de travail l'affichage suivant :

PORT DU MASQUE ET DES VÊTEMENTS  
DE PROTECTION OBLIGATOIRES



+ Un affichage indiquant le processus mis en œuvre et son niveau.  
**SS34-FORM-30 – Fiche chantier : Entrée de zone**

## Sanitaires

Des WC propre et équipés de papier hygiénique doivent être présent dans le cantonnement.

## Installation électrique

Les installations électriques nécessaires au travail sont installées par un prestataire habilité. Elle font l'objet d'un PV de conformité délivré par une société habilitée.

## **Filtration des eaux**

Toute l'eau utilisée :

- Pour décontaminer les travailleurs et leurs EPI
- Pour décontaminer les déchets ou les sacs les contenant
- Pour décontaminer le matériel ou les sacs le contenant
- Pour décontaminer des surfaces potentiellement souillées par des fibres d'amiante

Doit être filtrée dans un système ayant en sortie de réseau des filtres laissant passer des particules de 5µm ou moins.

Ces filtres sont changés dès que nécessaire, et à chaque fin de chantier.

Les rejets d'eaux usées doivent être fait directement sur un évacuation adaptée des eaux usées pour éviter de créer des flaques d'eau stagnantes.

## **Prévention du risque incendie**

On veillera, sur le chantier, à la présence de tout temps d'un extincteur accessible rapidement pour le gardien de sas, et d'un extracteur en zone en cas de confinement dynamique.

## **Contrôle de la température et de l'humidité**

On veillera, sur le chantier, à la présence d'un thermomètre et hygromètre en zone et hors zone pour contrôle de la plage de fonctionnement des filtres.